

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à Mme Marie-José MORICE BOU SALA  
M. Patrick PERDRIAU qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE  
M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 09/04/2025

M. Jean-Louis AMIAUD est nommé secrétaire de séance.

**N° : DELPCM2025-04/07**

**OBJET : DEFENSE INCENDIE DU LIEU-DIT « LE CHENE » - CONVENTION AVEC L'ENTREPRISE BERRIAU ET LA CUMA POUR L'INSTALLATION D'UNE CITERNE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

**Vu** la nécessité d'améliorer la couverture en défense incendie du lieu-dit *Le Chêne* sur le territoire communal,

**Vu** le projet d'installation d'une citerne souple de défense incendie sur des parcelles appartenant à la CUMA NORD et à l'entreprise BERRIAU MENUISERIE, permettant de sécuriser cette zone regroupant des habitations et des activités économiques,

**Vu** le projet de convention établi entre la Commune des Brouzils, la CUMA NORD et l'entreprise BERRIAU MENUISERIE, prévoyant notamment :

- la mise à disposition gratuite d'une surface de 171,07 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrées XR92 et XR93,
- la répartition du financement de l'opération, d'un montant total de 19 051,30 € HT, comme suit :
  - 60 % à la charge de la commune, soit 11 430,78 € HT,
  - 20 % à la charge de la CUMA NORD, soit 3 810,26 € HT,
  - 20 % à la charge de l'entreprise BERRIAU MENUISERIE, soit 3 810,26 € HT.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. **Approuve** la convention de mise à disposition d'une surface pour l'installation d'une citerne de défense incendie entre la Commune des Brouzils, la CUMA NORD et l'entreprise BERRIAU MENUISERIE ;
2. **Autorise** Madame le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur Gilbert ARRIVE, adjoint, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent ;
3. **Approuve** la participation financière de la Commune des Brouzils à hauteur de **11 430,78 € HT** dans le cadre de ce projet ;
4. **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance  
Jean-Louis AMIAUD



LE MAIRE,  
Emilie DUPREY

